

Marque Jonas 0.75
 Vernis Militaire à l'épreuve de
 l'eau 2.00
The LAING PACKING & PROV. Co.,
 Montréal, Canada.



Lard en Baril Marque "Anchor"
 Lard pesant, Can. Short Cut,
 Mess brl. 23.00
 Lard pesant, Canada Short Cut,
 Mess 1/2 brl. 11.75
 Lard du dos, Canada Short Cut,
 brl. 22.50
 Lard du dos, Canada Short Cut,
 1/2 brl. 11.50
 Lard pesant, Brown Brand, dé-
 sossé, tout gras, brl. 40/50 . . . 20.50
 Lard clair, tout gras, du dos très
 pesant, brl. 40/50 22.00
 Lard clair, pesant, brl. 20/35 . . . 20.50
 Lard de flanc, pesant, brl. 22.00
 Lard à fèves (petits morceaux,
 mais gras) brl. 16.50
 Pickled Rolls, brl. 24.00
Saindoux Composé Raffiné choix
Marque "Anchor"
 Tierces, 375 lbs. lb. 0.09
 Boîtes, 50 lbs. net (doublure par-
 chemin) 0.09 1/2
 Tinettes, 50 lbs. net (Tinette
 imitée) 0.09 1/2
 Seaux de bois 20 lbs net \$1.90. . . 0.09 1/2
 Seaux de fer-blanc 20 lbs \$1.77 1/2 . 0.08 1/2

Caisses 10 lbs. tins, 60 lbs. en
 caisse, bleu 0.09 1/2
 Caisses 5 lbs. tins, 60 lbs. en
 caisse, bleu 0.09 1/2
 Caisses, 3 lbs., tins, 60 lbs., en
 caisses 0.09 1/2
 Briques de saindoux composé, 60
 lbs, en caisse, qts 1 ub 0.10 1/2
Saindoux Marque "Anchor"
 (garanti pur)
 Tierces, 375 lbs. 0.10 1/2
 Boîtes, 50 lbs. net, (doublure
 parchemin) 0.10 1/2
 Tinettes, 50 lbs. net (tinette imi-
 tée) 0.10 1/2
 Seaux de bois, 20 lbs., net (dou-
 blure parchemin) \$2.20
 Seaux en fer blanc, 20 lbs. 0.11
 bruit \$2.07 1/2
 Caisses, 10 lbs. tins, 60 lbs. en
 caisse, Rouge 0.11
 Caisses, 5 lbs. tins, 60 lbs. en
 caisse, Rouge 0.11 1/2
 Caisses, 3 lbs. tins, 60 lbs. en
 caisse, Rouge 0.11 1/2
 Saindoux en carré d'une livre,
 60 lbs en caisse 0.11 1/2
Viandes fumées.
 Jambons: Première qualité.
 Extra gros, 28 à 45 lbs. 0.13
 Gros, 20 à 28 lbs. 0.16
 Moyen, 15 à 19 lbs 0.18 1/2
 Petits, 12 à 14 lbs 0.18 1/2
 Jambons désossés, roulés, gros,
 16 à 25 lbs. 0.18
 Jambons désossés, roulés, petits,
 9 à 12 lbs. 0.20
 Bacon de Laing, à déjeuner,
 sans os, choisi 0.18
 Bacon de Brown, à déjeuner, mar-
 que anglaise, sans os, épais . . 0.17
 Bacon de Laing, Windsor, dos

pelé 0.18
 Jambons de Laing, choisis "Pi-
 que-Nique", 7 à 10 lbs 0.12
 Petit bacon roulé, épicé, désos-
 sés, 8 à 12 lbs. 0.13
 Bacon choisi, Wiltshire, côté 50
 lbs. 0.18
 Cottage Rolls 0.16 1/2
Saucisses fumées.
 Bologna (Bondon de Boeuf). . . 0.06
 Bologna (Enveloppe cirée) . . . 0.06
 Brunswick (Beef Middles) . . . 0.08
 Frankfurts 0.09
 Polish 0.09
 Garlic 0.09
 Empress (Poulet, jambon et
 langue) doz. 1.10
Saucisses fraîches
 Saucisses de porc (tripes de porc)
 Saucisses de porc (tripes de
 mouton) 0.08
 Petites Saucisses de Porc (pur
 Porc) 0.15
 Saucisses Cambridge (paquets de
 1 lb.) 0.09
 Saucisses de fermier 0.12
 Chair à saucisses (seaux de 20
 lbs.) 0.07 1/2
 Boudin blanc 0.07
 Boudin noir 0.08

AGENCES
LAPORTE, MARTIN & CIE, LTEE,
 Montréal.
Légumes.
Petits Pois Importés "Soleil"
 Sur Extra Fins 100 boîtes 15.50
 Extra Fins 100 " 15.00
 Très Fins 100 " 14.00
 Fins 100 " 12.50
 Demi-fins 100 " 11.00
 Moyens No 2 100 " 9.50
 Moyens No 3 100 " 8.75



**Résumé des Règlements concer-
 nant les terres du Nord-
 Ouest Canadien.**

TOUTE personne se trouvant le seul chef d'une
 famille, ou tout individu mâle de plus de 18
 ans, pourra prendre comme homestead un quart de
 section de terre disponible du Dominion, au Manito-
 da, à la Saskatchewan ou dans l'Alberta. Le postulant
 devra se présenter à l'agence ou à la sous-agence des
 terres du Dominion pour le district. L'entrée par
 procuration pourra être faite à n'importe quelle
 agence, à certaines conditions, par le père, la mère,
 le fils, la fille, le frère ou la sœur du futur colon.

Devoirs.—Un séjour de six mois sur le terrain et
 la mise en culture d'icelui, chaque année, pendant
 trois ans. Un colon peut demeurer à neuf milles
 de son homestead, sur une ferme d'au moins 85
 acres, possédée uniquement et occupée par lui ou
 par son père, sa mère, son fils, sa fille, son frère ou
 sa sœur.

Dans certains districts, un colon dont les affaires
 vont bien, aura la préemption sur un quart de
 section se trouvant à côté de son homestead. Prix, \$3.00
 l'acre.

Devoirs—Il devra résider six mois chaque année
 pendant une durée de six ans à partir de la date de
 l'entrée du homestead (y compris le temps requis
 pour obtenir la patente du homestead) et cultiver
 cinquante acres en sus.

Un colon ayant forfait ses droits à son homestead
 et ne pouvant obtenir une préemption, pourra
 acheter un homestead dans certains districts. Prix
 \$3.00 l'acre.

Devoirs—Résider sur son homestead six mois
 chaque année pendant une durée de trois ans, cul-
 tiver 50 acres et bâtir une maison valant \$300.

W. W. CORY,
 Sous-ministre de l'Intérieur.

N. B.—La publication non autorisée de cette an-
 nonce ne sera pas payée.

PAIN POUR OISEAUX est le "Cottam
 Seed" fabriqué d'après six brevets.
 Marchandise de confiance; rien ne peut l'ap-
 précier comme valeur et comme popularité.
 Chez tous les fournisseurs de gros.



Les Délicieux
 Aliments Prépa-
 rés de

CLARK

sont faits à la perfection au
 moyen de **VIANDES CHOI-
 SIES.**

Chaque boîte portant le
 nom de **W. CLARK EST
 GARANTIE.**

**POURQUOI NE PAS aug-
 menter votre assortiment de
 produits de CLARK et FAIRE
 AINSI DE PLUS GROS
 PROFITS ?**

W. Clark, Montréal.

Manufacturier des

Fameuses Soupes Concentrées
 Marque "Chateau."



UNE SESSION

De la Cour du Banc du Roi

ayant juridiction criminelle dans et pour
 le district de Montréal, se tiendra au
 Palais de Justice, en la cité de Montréal,

**LUNDI, LE ONZIEME JOUR DE
 SEPTEMBRE** prochain, à DIX
 heures du matin.

EN CONSEQUENCE, je donne avis
 public à tous ceux qui auront à pour-
 suivre aucune personne maintenant dé-
 tenue dans la prison commune de ce
 district et à toutes les autres personnes
 qu'elles y soient présentes.

JE DONNE AUSSI AVIS à tous les
 Juges de Paix, Coroners et officiers de
 la Paix, pour le district susdit, qu'ils
 aient à s'y trouver avec tous les records.

L.-J. LEMIEUX,
 Shérif.

Bureau du Shérif,
 Montréal, 23 août 1911.

L'annonce représente la vapeur qui ac-
 tionne la machinerie, montez la vapeur.
 La publicité est le lubrifiant des affaires,
 ne ménagez pas l'huile. La publicité est
 le réveil-matin des affaires, sonnez le ré-
 veil.